

Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINT-FOY-LES-LYON

Centres sociaux et culturels de Caluire et Cuire
Association loi 1901

98 rue Pasteur
69300 CALUIRE ET CUIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'attention des adhérents des centres sociaux et culturels de Caluire et Cuire,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association des centres sociaux et culturels de Caluire et Cuire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels au chapitre « Changements comptables ».

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier :

- La concordance des subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association avec les éléments contractuels et le rattachement au bon exercice.
- L'estimation des prestations de services de la Caisse d'Allocations Familiales.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 8 avril 2026

Christian BORRIONE

✓ Certifié par  you sign

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Christian BORRIONE

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 476.62	8 907.40	569.22	1 214.22
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	9 476.62	8 907.40	569.22	1 214.22
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	111 553.91	66 439.97	45 113.94	53 892.42
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	111 553.91	66 439.97	45 113.94	53 892.42
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	121 030.53	75 347.37	45 683.16	55 106.64
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	170 346.98	797.83	169 549.15	97 246.73
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	1 773.05	797.83	975.22	1 035.26
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	161 517.45		161 517.45	91 389.28
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 056.48		7 056.48	4 822.19
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	303 029.60		303 029.60	393 031.05
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	473 376.58	797.83	472 578.75	490 277.78
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	594 407.11	76 145.20	518 261.91	545 384.42

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	55 445.21	55 445.21
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	323 370.99	366 030.24
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-37 313.21	-42 659.25
SITUATION NETTE (1)	341 502.99	378 816.20
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)		
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	341 502.99	378 816.20
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		1 380.00
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)		1 380.00
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	34 032.84	26 135.33
TOTAL PROVISIONS (4)	34 032.84	26 135.33
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	15 793.13	10 896.61
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	89 986.12	78 940.62
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	22 967.22	35 470.36
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	13 979.61	13 745.30
TOTAL DETTES (5)	142 726.08	139 052.89
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	518 261.91	545 384.42

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	9 763.07		11 480.61
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	449 281.40		400 785.73
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		449 281.40	400 785.73
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	460 165.50		472 857.07
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	14 345.60		
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		474 511.10	472 857.07
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	777.37		16 821.59
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	1 380.00		
AUTRES PRODUITS	1 475.64		139.08
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		937 188.58	902 084.08
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	226 896.47		288 930.14
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	18 153.55		16 283.13
SALAIRES	490 139.87		477 083.60
COTISATIONS SOCIALES	170 772.84		159 055.52
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	15 446.73		12 884.01
DOTATIONS AUX PROVISIONS	7 897.51		4 082.81
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	1 853.07		1 424.12
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		931 160.04	959 743.33
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		6 028.54	-57 659.25

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	6 756.99		
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			13 014.53
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		6 756.99	13 014.53
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		6 756.99	13 014.53
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		12 785.53	-44 644.72
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			4 760.39
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		48 914.13	241.46
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		-48 914.13	4 518.93

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	1 184.61		2 533.46
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		943 945.57	919 859.00
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		981 258.78	962 518.25
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
SOLDE DEBITEUR = PERTE		37 313.21	42 659.25
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	242 285.64		216 295.06
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		242 285.64	216 295.06
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	194 552.78		174 182.36
PRESTATION EN NATURE	47 732.86		42 112.70
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		242 285.64	216 295.06

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871)		0.00	871	Prestations en nature	
861	Mises à disposition gratuite de biens		871500	PRESTATION EN NATURE VILLE	242 285.64
861200	FLUIDES	16 084.10	TOTAL (862)		242 285.64
861300	VALEUR LOCAUX	178 468.68			
TOTAL (861)		194 552.78			
862	Prestations				
862100	PERSONNEL MIS A DISPOSITION	1 878.86			
862800	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	45 854.00			
Total charges contributions volontaires		242 285.64	Total produits contributions volontaires		242 285.64

Sommaire

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	1
1.1. Faits significatifs 2025	1
1.2. Règles et méthodes comptables.....	2
2. NOTES SUR LE BILAN.....	4
2.1 Les immobilisations	4
2.2 Les charges à payer	4
2.3 Les charges constatées d'avance	5
2.4 Les créances et les dettes.....	6
2.5 Les fonds propres	7
2.6 Les provisions	8
2.7 Les fonds dédiés.....	8
2.8 Les produits à recevoir	9
2.9 Les produits constatés d'avance	9
3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	9
3.1 Le comparatif des résultats.....	9
3.2 Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône	10
3.3 Le résultat exceptionnel	12
3.4 Les cotisations.....	12
3.5 Les charges supplétives : état des mises à disposition.....	13
4 AUTRES INFORMATIONS	13
4.1 L'effectif moyen	13
4.2 Fiscalité	13
4.3 Rémunération des dirigeants	13
4.4 Honoraires du commissaire aux comptes.....	13

Annexe aux comptes annuels

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'Association des Centres sociaux de Caluire et Cuire gère deux équipements. Le Csc du Parc de la Jeunesse basé sur le quartier de Montessuy (Quartier Populaire Métropolitain), le Csc des Berges du Rhône situé dans le quartier Saint Clair (Quartier Populaire Métropolitain). Ces deux équipements d'animation globale sont accessibles et ouverts à tous et ont pour objet de s'inscrire dans des actions collectives favorisant mixité, citoyenneté, solidarité ainsi que l'accès au droit commun. Nos actions nous permettent d'agir en tant qu'acteur de veille active afin de réduire les inégalités sociales.

Les activités pratiquées au sein de L'Association des Centres sociaux de Caluire et Cuire sont entre autres : les accueils de loisirs sans hébergement, les activités sportives et culturelles adultes, les permanences sociales, les ateliers socio linguistiques, l'aide à la scolarité, les événements culturels et hors les murs, les initiatives habitants ...

Au niveau des moyens humains, L'Association des Centres sociaux de Caluire et Cuire fait appel à des salariés et des bénévoles.

Les ressources financières de L'Association des Centres sociaux de Caluire et Cuire proviennent de subventions publiques et de participations des usagers.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1/01/2025 au 31/12/2025.

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Faits significatifs 2025

- Congé maternité** de la coordinatrice de projets (Aout à décembre) précédé d'un long arrêt maladie (Mai à juillet).
→2 CDD de remplacement : juin / juillet puis septembre / décembre.
- Demande de rupture conventionnelle** de la coordinatrice de projet en novembre 25 pour un départ en février 26.
- Démission de la référente famille des Berges du Rhone** en décembre 2025.
- Passage en CDI à 35h** de l'alternante sur le poste d'animateur enfance ACM Berges du Rhone.
- Temps partiel (17h30)** de la comptable sur toute l'année.
- Remboursement par anticipation de 4 contrats de maintenance de la Ste XEFI** : perte exceptionnelle de 48 914 €.

Annexe aux comptes annuels

1.2. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 et 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement (correspond généralement à la durée d'utilisation du bien)		
Immobilisations	Durée	Mode
Logiciels informatique	1 an	Linéaire
Matériel d'activités	2 à 5 ans	Linéaire
Agencements, aménagements	5 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article 214-13 du PCG.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Annexe aux comptes annuels

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la Ville de Caluire.

Elles correspondent à des salaires et charges de personnel mis à disposition, des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application du règlement ANC 2023-03 a conduit à enregistrer des changements de méthodes comptable, avec impact sur différents postes. Le détail significatif de l'application prospective de cette nouvelle réglementation figure ci-dessous.

- Suppression des transferts de charges.
 - ° Les remboursements des frais de personnel (Indemnité journalière Sécurité Sociale, prévoyance, remboursement formations) sont comptabilisés au crédit des charges du personnel.
- Formation du personnel.
 - ° En 2025, comptabilisation sur la ligne « Charges sociales » du compte de résultat.
 - ° En 2024, comptabilisation sur la ligne « Autres achats et charges externe » du compte de résultat.

Postes	Année 2025	Année 2024
Transfert de charges		
- IJ prévoyance	8 133	9 195
- Retenue avantage mutuelle enfants	178	139
- Remboursements formation	9 570	7 091
Formation du personnel	15 689	17 243

Annexe aux comptes annuels

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1 Les immobilisations

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	9 477			9 477
Immobilisations corporelles	105 531	6 023		111 554
Immobilisations financières				
TOTAL	115 008	6 023		121 031

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	8 262	645		8 907
Immobilisations corporelles	51 638	14 802		66 440
Immobilisations financières				
TOTAL	59 900	15 447		75 347

2.2 Les charges à payer

Les charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 492
Dettes fiscales et sociales	53 514
Autres dettes	
TOTAL	57 006

Annexe aux comptes annuels

2.3 Les charges constatées d'avance

	2 025	2 024
Charges constatées d'avance		
- XEFI - Microsoft 25-26	949	
- LUCCA - logiciel suivi temps Timmi	1 850	1 909
- CCLS - location photocopieur BR 1er trim 26	672	441
- CCLS - location copieur PJ 1er trim26	1 200	1 254
- CCLS - location serveur 23-24		-
- CCLS - location copieur compta PJ 1er trim26	503	526
- CHUBB DELTA alarme 01 à 04/23	-	-
- OHMY PRINT - m/ce site internet	519	519
- O2SWITCH - abonnemt 2 ans	244	
- QR CODE - abonnement annuel	89	89
- SURVIO CLEVERBRIDGE - abonnement annuel	53	57
- MARTIN MEDIA - abonnemetr annuel		28
- IFAC formation BAFD Bonnin 25/26	177	
- KV-EVENTS Sortie ACM	800	
TOTAL	7 056	4 822

Annexe aux comptes annuels

2.4 Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Prêts au personnel				
Dépôts et cautionnement				
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers	1 773	975	798	
Créances financeurs :				
- Etat	7 107	7 107		
- Région				
- Métropole	5 100	5 100		
- CAF	127 595	127 595		
- Commune				
- Autres subventions	15 791	15 791		
Autres créances	5 924	5 924		
Charges constatées d'avance	7 056	7 056		
TOTAL	170 347	169 549	798	
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	15 793	15 793		
Clients créditeurs	22 967	22 967		
Dettes fiscales et sociales	89 986	89 986		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	13 980	13 980		
TOTAL	142 726	142 726		

Annexe aux comptes annuels

2.5 Les fonds *propres*

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves - Trésorerie - Autres réserves	55 445				55 445
Report à nouveau	366 030	-42 659			323 371
Excédent ou déficit de l'exercice	-42 659	42 659		37 313	-37 313
Situation nette	378 816			37 313	341 503
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	378 816			37 313	341 503

Annexe aux comptes annuels

2.6 Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision pour risques prud'homaux				
- Provision retraite	26 135	7 898		34 033
- Provision pour risque				
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers :				
- Comptes d'usagers	1 575		777	798
- Autres tiers				
TOTAL	27 710	7 898	777	34 830

2.7 Les fonds dédiés

Tableau de variation des fonds dédiés						
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Reports	Utilisation au cours de l'exercice	Transferts	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds dédiés à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation						
- Projet : Aide au déplacement dans le cadre de la PS Jeune	1380		1 380			
-						
- ...						
TOTAL	1 380		1 380			

Annexe aux comptes annuels

2.8 Les produits à recevoir

Les produits à recevoir	Montant
Disponibilités	6 757
Autres créances	5 924
TOTAL	12 681

2.9 Les produits constatés d'avance

	2025	2024
Produits constatés d'avance		
- PS CAF CLAS (PJ + BR)	9 098	8 940
- cartes d'adhésions	4 882	4 805
TOTAL	13 980	13 745

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Le comparatif des résultats

Exercice	2025	2024	2023
Résultat d'exploitation	6 029	-57 659	-4 079
Résultat financier	6 757	13 015	12 603
Résultat exceptionnel	-48 914	4 519	-1 974
Impôts sur les produits financiers	1 185	2 533	2 468
Excédent ou déficit	-37 313	-42 659	4 082

(Détail du résultat exceptionnel : voir § 3.4)

Annexe aux comptes annuels

3.2 Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville	326 500	326 500		
- versées par la CAF	39 003	46 128	-7 125	-15,45%
Sous total	365 503	372 628	-7 125	-1,91%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat	10 661	888	9 772	1099,99%
- versées par la région				
- versées par la métropole	32 000	47 000	-15 000	-31,91%
- versées par la ville				
- versées par la CAF	17 002	13 864	3 138	22,63%
- versées par d'autres organismes - Emploi Franc, CARSAT	15 000	13 150	1 850	14,07%
Sous total	74 663	74 903	-240	-0,32%
Subventions non affectées :				
- versées par l'Etat				
- versées par la métropole	20 000	20 000		
- versées par la ville				
- versées par la CAF				
- versées par d'autres organismes -, AGEFIPH / FOSFORA / LMH	14 346	5 327	9 019	169,32%
Sous total	34 346	25 327	9 019	35,61%
TOTAL (I)	474 511	472 857	1 654	0,35%
Prestations CAF :				
- Animation globale	165 292	161 530	3 763	2,33%
- Animation collective famille	55 300	29 960	25 340	84,58%
- CLAS	8 513	14 142	-5 629	-39,80%
- ALSH	51 756	42 303	9 453	22,35%
- LAEP	3 112	3 007	105	3,50%
- PS JEUNES				
- BONUS TERRITOIRES	11 889	11 163	726	6,50%
TOTAL (II)	295 862	262 104	33 758	12,88%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	770 373	734 961	35 412	4,82%

Annexe aux comptes annuels

Tableau des subventions d'exploitation et PS par financeur				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet	10 661	888	9 772	1099,99%
- non affectée				
Sous total	10 661	888	9 772	1099,99%
Subventions de la région				
- affectées à un projet				
- non affectée				
Sous total				
Subventions de la Métropole				
- affectées à un projet	32 000	47 000	-15 000	-31,91%
- non affectée	20 000	20 000		
Sous total	52 000	67 000	-15 000	-22,39%
Subventions de la ville				
- affectées à un projet				
- non affectée	326 500	326 500		
Sous total	326 500	326 500		
Subventions de la CAF				
- affectées à un projet	147 572	114 438	33 133	28,95%
- non affectée	204 295	207 658	-3 362	-1,62%
Sous total	351 867	322 096	29 771	9,24%
Autres financeurs				
- affectées à un projet : rembt emploi aidé, CARSAT	15 000	13 150	1 850	14,07%
- non affectées : AGEFIPH, FOSFORA, LMH	14 346	5 327	9 019	169,32%
Sous total	29 346	18 477	10 869	58,82%
TOTAL	770 373	734 961	35 412	4,82%

Annexe aux comptes annuels

3.3 Le résultat exceptionnel

Composantes du résultat exceptionnel	2 025	2 024
Charges		
- Pole emploi remboursement suite litige		
- Indemnités prud'hommes		
- Frais résiliation contrat XEFI	48 914	
- Divers		241
Sous total	48 914	241
Produits		
- Quote part subv invest		
- Reprise prov pour litige		
- Reprise prov pour risques		4 396
- Divers		364
Sous total		4 760
TOTAL	-48 914	4 519

3.4 Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

Annexe aux comptes annuels

3.5 Les charges supplétives : état des mises à disposition

Mises à disposition	2025	2024
Personnel	1 879	1 405
Locaux	178 469	141 049
Frais de fonctionnement (fluides)	16 084	33 133
Autres (valorisation repas, entretien locaux)	45 854	40 708
TOTAL	242 286	216 295

C'est la mise à disposition de matériel, de personnel, ou autres par la mairie de Caluire.

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 15.79 ETP.

4.2 Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés sur la partie assujettie de ses produits financiers.

4.3 Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

4.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du Commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à 4 920 €.